

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2009

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 1^{er} octobre 2009 à 20 heures.

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Rosaire Dufour, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Noëlla Dufour, conseillère
M. Rémy Guay, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Marc Bussièrès, directeur du service des loisirs

NO. 9073-10-09

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Réal Asselin et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, en ajoutant une résolution afin d'obtenir le financement requis pour la réalisation d'une étude pour l'offre de service Internet pour les résidences non desservies et une autre résolution pour autoriser monsieur Éric Maltais, conseiller municipal à assister à une journée de formation sur la revitalisation des rues principales le 21 octobre 2009.

NO. 9074-10-09

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS PRÉCÉDENT

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux du mois précédent; une copie dûment certifiée leur a été remise le mercredi 30 septembre 2009.

Procès-verbaux transmis :

- Assemblée ordinaire du mardi 8 septembre 2009
- Ouverture des soumissions du 11 septembre 2009
 - *Abattage d'arbres*
- Ouverture des soumissions du 16 septembre 2009
 - *Travaux de pavage – rue du Versant*
- Ouverture des soumissions du 22 septembre 2009
 - *Matériaux granulaires – rue Antoine-Grenier*
 - *Machinerie – rue Antoine-Grenier*
 - *Produits de béton – rue Antoine-Grenier*
- Ouverture des soumissions du 25 septembre 2009
 - *Accessoires d'aqueduc et d'égout – rue Antoine-Grenier*
- Ouverture des soumissions du 30 septembre 2009
 - *Sel de déglacage – saison 2009-2010*
 - *Huile à chauffage et diesel – saison 2009-2010*
 - *Sable pour abrasif d'hiver – saison 2009-2010*

Il est proposé par monsieur le conseiller Rosaire Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guy et dûment résolu que ces procès-verbaux soient acceptés.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2009

NO. 9075-10-09

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2009

Les comptes à payer du mois de septembre 2009 ont été présentés pour étude et approbation aux membres du conseil municipal.

La somme totale de ces comptes est de 240 479,06 \$, certificat de crédit no. 09-10-292 préparé par Mme Brigitte Harvey, directrice générale. L'acceptation des comptes du mois est proposée par monsieur le conseiller Rosaire Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et adoptée à l'unanimité.

NO. 9076-10-09

RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE GESTION 2008

Il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte le rapport sur les indicateurs de gestion 2008 présenté par madame Brigitte Harvey, directrice générale.

QUE la présente résolution soit adressée au Ministère des affaires municipales et des régions, service de l'information financière et de la vérification, 10 Pierre-Olivier-Chauveau, 1^{er} étage, Québec, G1R 4J3.

NO. 9077-10-09

ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES – ABATTAGE D'ARBRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres public à l'intérieur du journal l'Hebdo Charlevoisien, édition du 2 septembre 2009, afin d'obtenir des propositions pour les services d'abattage d'arbres dans le secteur du développement résidentiel à Clermont;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Rémy Guay qui avait procédé au dépôt de la meilleure offre a retiré sa proposition;

CONSIDÉRANT QUE la seconde proposition reçue demandait paiement par la Ville de Clermont;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rosaire Dufour et dûment résolu que la ville de Clermont procède au retrait de l'appel d'offres public pour les services d'abattage d'arbres.

NO. 9078-10-09

TRAVAUX DE PAVAGE – RUE DU VERSANT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix concernant la fourniture et la pose de revêtement bitumineux pour la rue du Versant;

CONSIDÉRANT QUE le 16 septembre 2009 à 14 h, madame Brigitte Harvey, directrice générale a procédé à l'ouverture des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QU'après étude, la soumission la plus avantageuse s'est avérée celle provenant de la compagnie Pavage Rolland Fortier Inc.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2009

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte la soumission présentée par la compagnie Pavage Roland Fortier Inc. totalisant la somme de 69 001,16 \$.

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Victor Ouimet, Pavage Roland Fortier Inc., 825 rue Fernand-Dufour, Québec G1M 3B2, à M. Yvon Dufour, Les Entreprises Jacques Dufour & Fils Inc., 106 rue Sainte-Anne, Baie-St-Paul, Qc, G3Z 1P5 ainsi qu'à M. Laurent Harvey, Aurel Harvey & Fils Inc., 544 chemin de la Vallée, La Malbaie, Qc, G5A 1C5.

NO. 9079-10-09

FOURNITURE DES MATÉRIAUX GRANULAIRES – PROLONGEMENT DE LA RUE ANTOINE-GRENIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour la fourniture des matériaux granulaires requis pour les travaux de construction du prolongement de la rue Antoine-Grenier;

CONSIDÉRANT QUE le 22 septembre 2009, Mme Brigitte Harvey, directrice générale a procédé à l'ouverture des soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus avantageuse s'est avérée celle provenant de la compagnie Fernand Harvey & Fils Inc.;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Fernand Harvey & Fils Inc. pour un montant de 89 848,50\$ incluant les taxes;

La Ville de Clermont tient à remercier les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Yves Harvey, Fernand Harvey & Fils Inc., 79 chemin de la Vallée, La Malbaie, Qc, G5A 1E6, à monsieur Bernard Harvey, Aurel Harvey & Fils Inc., 536 Chemin de la Vallée, La Malbaie, Qc G5A 1C5 ainsi qu'à monsieur Jocelyn Harvey, Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc., 2480 Boul. de Comporté, La Malbaie, Québec G5A 1N3.

NO. 9080-10-09

FOURNITURE DE LA MACHINERIE – PROLONGEMENT DE LA RUE ANTOINE-GRENIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour la fourniture de la machinerie requise pour les travaux de construction du prolongement de la rue Antoine-Grenier;

CONSIDÉRANT QUE le 22 septembre 2009, Mme Brigitte Harvey, directrice générale a procédé à l'ouverture des soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus avantageuse s'est avérée celle provenant de la compagnie Aurel Harvey & Fils Inc.;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Rosaire Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Aurel Harvey & Fils Inc. pour un montant de 75 287,63\$ incluant les taxes;

La Ville de Clermont tient à remercier les soumissionnaires.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2009

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Bernard Harvey, Aurel Harvey & Fils Inc., 536 Chemin de la Vallée, La Malbaie, Qc G5A 1C5 ainsi qu'à monsieur Jocelyn Harvey, Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc., 2480 Boul. de Comporté, La Malbaie, Québec G5A 1N3.

NO. 9081-10-09

FOURNITURE DE PRODUITS DE BÉTON – PROLONGEMENT DE LA RUE ANTOINE-GRENIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour la fourniture de produits de béton pour les travaux de construction du prolongement de la rue Antoine-Grenier;

CONSIDÉRANT QUE le 22 septembre 2009, Mme Brigitte Harvey, directrice générale a procédé à l'ouverture des soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus avantageuse s'est avérée celle provenant de la compagnie Industries de Ciment La Guadeloupe;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Industries de Ciment la Guadeloupe pour un montant de 13 530,60 \$ incluant les taxes;

La Ville de Clermont tient à remercier les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Marie-Andrée Gilbert, Industries de Ciment la Guadeloupe, 238 14^{ième} avenue, C.P. 340, La Guadeloupe, Qc, G0M 1G0, à M. Alain Giroux, Fortier 2000 Ltée, 146 rue Commerciale, Saint-Henri-de-Lévis, Qc, G0R 3E0 ainsi qu'à M. Alain Croisetière, Béton Provincial Ltée, C.P. 87041, Succ. Charlesbourg, Québec, G1G 5E1.

NO. 9082-10-09

FOURNITURE D'ACCESSOIRES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT - PROLONGEMENT DE LA RUE ANTOINE-GRENIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé à un appel d'offres public afin d'obtenir des prix pour la fourniture d'accessoires d'aqueduc et d'égout pour les travaux de construction du prolongement de la rue Antoine-Grenier;

CONSIDÉRANT QUE le 25 septembre 2009, Mme Brigitte Harvey, directrice générale a procédé à l'ouverture des soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus avantageuse s'est avérée celle provenant de la compagnie Distribution Brunet Inc.;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Distribution Brunet Inc. pour un montant de 62 427,16 \$ incluant les taxes;

La Ville de Clermont tient à remercier les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à Distribution Brunet Inc., 777 rue Perreault, bureau 100, Lévis, Qc, G6W 7Z9, à Emco Corporation, 380 rue Morse, Québec, Qc, G1N 4L4, à Produits BCM Ltée, 340 Émile Couture, Chicoutimi, Qc, G7H 8B6, à Réal Huot Inc. 2640 rue Dalton, Parc Colbert, Sainte-Foy, Qc, G1P 3S4 ainsi qu'à Wolseley Canada Inc., 1075, des Basses Terres, Québec, Qc, G2K 2L1.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2009

NO. 9083-10-09 SEL DE DÉGLAÇAGE – SAISON 2009-2010

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix concernant la fourniture et la livraison de chlorure de sodium (sel de déglacage) pour la saison d'hiver 2009-2010;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été ouvertes le 30 septembre 2009 et que la soumission conforme la plus avantageuse a été présentée par la compagnie Les Mines Seleine Inc. ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Les Mines Seleine Inc. au coût de 86.64 \$ la tonne métrique, plus les taxes applicables, totalisant une somme estimée de 63 566.68 \$.

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Michel D'Amour, Les Mines Seleine Inc., Division de la Société Canadienne de Sel, 10 701 Parkway, ville d'Anjou, Qc, H1J 1S1, monsieur Gaëtan Gentilcore, Sifto Canada Corp., 577 rue Notre-Dame, bureau 209, Répégnigny, Qc, J6A 2T6 ainsi qu'à monsieur Jocelyn Harvey, Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc., 2480 boulevard de Comporté, La Malbaie, Qc, G5A 1N3.

NO. 9084-10-09 HUILE À CHAUFFAGE & DIESEL – SAISON 2009-2010

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix d'huile à chauffage et de carburant diesel pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue a été ouverte le 30 septembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE le prix de soumission est basé sur l'OBG, le coût de transport et les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le prix de l'OBG peut varier au moment de l'ouverture des soumissions, dépendamment de la date de préparation de la soumission par la compagnie soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le prix facturé sera de toutes façons, celui de l'OBG à la date de la commande et qu'il serait le même pour toutes les compagnies;

CONSIDÉRANT QUE les compagnies ne peuvent se différencier que par le coût demandé pour le transport;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Rosaire Dufour et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie La Coop Fédérée SONIC se détaillant ainsi :

Coût du transport de l'huile à chauffage :	0.0275 \$ / litre
Coût du transport du diesel d'été :	0.0275 \$ / litre
Coût du transport du diesel d'hiver :	0.0275 \$ / litre

QUE la présente résolution soit adressée à La Coop Fédérée SONIC, 2190 boulevard de comporté, G5A 1N2.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2009

NO. 9085-10-09

SABLE POUR ABRASIF D'HIVER / SAISON 2009-2010

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour la fourniture du sable pour abrasif d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 30 septembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus avantageuse a été présentée par la compagnie Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc.;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que la Ville de Clermont retient la soumission présentée par la compagnie Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc. au prix de 5.00 \$ la tonne métrique et totalisant la somme de 6 208.13 \$ (taxes incluses).

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Jocelyn Harvey, Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc., 2480 boulevard de Comporté, La Malbaie, Qc, G5A 1N3, à monsieur Laurent Harvey, Aurel Harvey & Fils Inc., 544 chemin de la Vallée, La Malbaie, Qc, G5A 1C5 ainsi qu'à monsieur Rosaire Dallaire, Rosaire Dallaire Ltée, 14 route 138, Clermont, Qc, G4A 1E9.

NO. 9086-10-09

VENTE DE TERRAIN À FRANÇOIS DUBOIS ET SONIA DESBIENS

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont vend à monsieur François Dubois et madame Sonia Desbiens, demeurant au 6 chemin du Camping à St-Aimé-des-Lacs, un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 456 497 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 1339,7 mètres carrés, pour un coût total de 26 463,26 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 25 septembre 2009.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur François Dubois et madame Sonia Desbiens, 6 chemin du Camping, St-Aimé-des-Lacs, Qc G0T 1S0 ainsi qu'à Me Lise Robitaille notaire, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont, Qc, G4A 1H3.

NO. 9087-10-09

VENTE DE TERRAIN À PASCAL DUCHESNE ET MARIE-NOËLLE FILLION

Il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que la Ville de Clermont vend à monsieur Pascal Duchesne et madame Marie-Noëlle Fillion, demeurant au 35 rue des Pins à Clermont, un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 456 500 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 883,2 mètres carrés, pour un coût total de 17 445,96 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 28 septembre 2009.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2009

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarceaux sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Pascal Duchesne et madame Marie-Noëlle Fillion, 35 rue des Pins, Clermont, Qc G4A 1K6 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont, Qc, G4A 1H3.

NO. 9088-10-09

VENTE DE TERRAIN À JEAN-FRANÇOIS DESBIENS ET MARIE-JOSÉE POITRAS

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que la Ville de Clermont vend à monsieur Jean-François Desbiens et madame Marie-Josée Poitras, demeurant au 48 rue St-Philippe à Clermont, un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 456 501 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 890,7 mètres carrés, pour un coût total de 17 594,11 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 22 septembre 2009.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarceaux sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Jean-François Desbiens et madame Marie-Josée Poitras, 48 rue St-Philippe, Clermont, Qc G4A 1A4 ainsi qu'à Me Geneviève Bilodeau, 322 rue Saint-Étienne, La Malbaie, QC, G5A 1T2

NO. 9089-10-09

VENTE DE TERRAIN À ANNICK FILLION

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que la Ville de Clermont vend à madame Annick Fillion, demeurant au 3 rue Horizon à Clermont, un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 456 503 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 769,1 mètres carrés, pour un coût total de 15 192,13 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 28 septembre 2009.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarceaux sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Annick Fillion, 3 rue Horizon, Clermont, Qc G4A 1C3 ainsi qu'au notaire choisi par l'acquéreur.

NO. 9090-10-09

VENTE DE TERRAIN À ALEX SIMARD

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que la Ville de Clermont vend à monsieur Alex Simard, demeurant au 11 rue Donohue à Clermont, un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 456 502 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 824,3 mètres carrés, pour un coût total de 16 282,50 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 28 septembre 2009.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarceaux sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2009

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Alex Simard, 11 rue Donohue, Clermont, Qc G4A 1A5 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont, Qc, G4A 1H3.

NO. 9091-10-09

SIGNATURE D'UNE SERVITUDE DE TOLÉRANCE – NADIA LAVOIE ET RENÉ JULIEN

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 9036-08-09, la Ville de Clermont accordait une dérogation mineure à monsieur René Julien afin de réputer conforme la distance minimale du garage résidentiel à 0,10 mètre alors que le tableau 7.2.2 du Règlement de zonage numéro VC-356-90 de la ville de Clermont stipule que la distance minimale doit être de 1 mètre.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder par acte notarié afin de céder une servitude de tolérance pour régulariser la situation acceptée par dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Rosaire Dufour et dûment résolu que Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice général ou en son absence M. Daniel Desmarteaux sont autorisés à signer un contrat de servitude de tolérance avec madame Nadia Lavoie et monsieur René Julien.

Les frais relatifs à la présente transaction seront défrayés par le bénéficiaire de la servitude.

QUE la présente résolution soit adressée à Me Lise Robitaille, notaire, 157 Boulevard Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1H3.

NO. 9092-10-09

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. VC-374-09-2

ATTENDU QUE la directrice générale dépose à ce conseil le règlement no. VC-374-09-2 «afin de céduer les séances du conseil municipal et de déterminer l'endroit du bureau du greffier ainsi que le lieu d'affichage des avis publics de la Ville de Clermont »

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes du Québec, tous les membres du Conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par le Conseiller Réal Asselin à une séance ordinaire de ce Conseil le 11 août 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rémy Guay, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que le présent règlement « amendant le règlement no. VC-374-06-1 afin de céduer les séances du conseil municipal et de déterminer l'endroit du bureau du greffier ainsi que le lieu d'affichage des avis publics de la Ville de Clermont » soit adopté et signé tel que produit et inscrit au livre des règlements de la Ville de Clermont sous le numéro VC-374-09-2.

NO. 9093-10-09

INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE COMMERCIALE – 9096-3653 QUÉBEC INC. SALON DE QUILLES DE CLERMONT

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2009

CONSIDÉRANT QUE M. Mathieu Chouinard du Salon de quilles de Clermont a déposé au comité une nouvelle demande d'affichage pour l'installation d'une enseigne commerciale sur mur pour le commerce Binani situé au 27 boulevard Notre-Dame à Clermont;

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'enseigne fait partie intégrante du Plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'affichage et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne proposée est conforme au Règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-403-07;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2009-09-158 le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'acceptation de la demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte l'installation d'une enseigne commerciale et recommande à l'inspecteur municipal l'émission du permis requis.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

NO. 9094-10-09

MANDAT AU GROUPE-CONSEIL ROCHE LTÉE

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a procédé à la réalisation des plans et devis des travaux de prolongement du parc industriel de Clermont, conformément à son règlement no. VC-373-09;

ATTENDU QUE par sa résolution no. 9068-09-09, la Ville de Clermont octroyait la réalisation des travaux ci hauts décrits à la Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc.;

ATTENDU QUE le Groupe-Conseil Roche Ltée nous a fait connaître sa proposition pour les travaux de surveillance requis lors de la réalisation de ces travaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont mandate la firme Roche Ltée à effectuer la surveillance des travaux de prolongement du parc industriel, conformément à leur offre de service en date du 14 septembre 2009.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Daniel Bergeron, ing, directeur, secteur municipal, Groupe-conseil Roche Ltée, 3075 Chemin des Quatre-Bourgeois, bureau 300, Québec, Qc G1W 4Y4.

NO. 9095-10-09

FERMETURE DE LA MACHINE NUMÉRO 4 DE L'USINE DE CLERMONT D'ABITIBI BOWATER

CONSIDÉRANT la récente décision d'Abitibi Bowater de procéder à la fermeture de la machine numéro 4 de son usine de Clermont;

CONSIDÉRANT qu'avant cette décision, des mesures avaient été prises par la direction et le syndicat de l'usine de Clermont pour rationaliser et diminuer les coûts de production;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2009

CONSIDÉRANT QUE ces mesures ont donné des résultats à la hauteur et même au-delà des attentes, et ce, en raison de l'excellent rendement et l'efficacité des employés de l'usine de Clermont;

CONSIDÉRANT QUE l'usine de Clermont, après l'adoption de ces mesures, s'est classée 1^{re} ou 2^e au Canada parmi les usines d'Abitibi Consolidated sur le plan des meilleurs coûts de production;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a consenti un prêt de 100 000 000 \$ pour la restructuration d'Abitibi Bowater;

CONSIDÉRANT QUE la décision d'Abitibi Bowater ne semble pas soutenue par des principes de bonne gestion et de bonne gouvernance;

CONSIDÉRANT l'incompréhension collective face à cette décision de fermer la machine numéro 4 de l'usine de Clermont;

CONSIDÉRANT les nombreuses tentatives de la MRC d'accompagner politiquement et financièrement Abitibi Bowater dans des projets de modernisation de la machine numéro 4;

CONSIDÉRANT les efforts conjoints faits par le milieu, la population et la compagnie Abitibi Bowater pour réintroduire le saumon dans la rivière Malbaie et soutenir le volet environnemental de l'usine de Clermont, efforts qui se sont traduits par des investissements de près d'un demi-million de dollars, lesquels investissements ont été annoncés il y a quelques semaines;

CONSIDÉRANT QUE cette décision constitue un signal douteux pour l'usine de Clermont et toute l'industrie compte tenu des bons résultats qui ont découlé de la prise en charge par la direction et les travailleurs qui ont su se classer à un haut niveau de performance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et résolu unanimement, ce qui suit :

- Que la Ville de Clermont demande à la compagnie Abitibi Bowater de surseoir à sa décision de fermer la machine numéro 4;
- de demander une rencontre dans les plus brefs délais avec la direction d'Abitibi Bowater;
- de demander une rencontre dans les plus brefs délais avec la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Nathalie Normandeau;
- de demander une rencontre dans les plus brefs délais avec le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministre de la région de la Capitale-Nationale, monsieur Sam Hamad;
- de demander une rencontre avec le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, monsieur Clément Gignac
- de demander au gouvernement du Québec d'intervenir afin de trouver des solutions dans la présente crise qui affecte l'usine de Clermont et ses travailleurs.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Dave Paterson, président d'Abitibi Bowater, M. Christian Gélinas, directeur général, Abitibi Bowater, usine de Clermont, Mme Nathalie Normandeau, ministre, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, M. Sam Hamad, ministre, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre de la région de la Capitale-Nationale, M. Clément Gignac, ministre, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, M. Claude Turcotte, président, Syndicat des travailleurs de l'usine de Clermont d'Abitibi Bowater, M. Michel Guimond, député de Charlevoix à la Chambre des communes, Mme Pauline Marois, députée de Charlevoix, chef de l'opposition officielle.

NO. 9096-10-09

FINANCEMENT POUR ÉTUDE POUR OFFRE DE SERVICE INTERNET POUR LES RÉSIDENCES NON DESSERVIES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a participé à la réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire pour l'offre de services Internet haute vitesse pour les résidences non desservies sur les territoires des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et le sien ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière doit être déposée conjointement par les trois MRC partenaires auprès du Programme *Communautés rurales branchées* du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) en vue d'obtenir le financement requis pour réaliser une étude d'ingénierie détaillée ainsi que les travaux de construction du réseau de distribution des services ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 2,2 millions de dollars et que le Programme *Communautés rurales branchées* peut octroyer une contribution de l'ordre de 66,67% du coût du projet, jusqu'à concurrence de 1,5 millions de dollars ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rosaire Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que la Ville de Clermont appuie la MRC de Charlevoix-Est dans ses démarches auprès du Programme *Communautés rurales branchées* du MAMROT en vue d'obtenir le financement requis pour réaliser une étude d'ingénierie détaillée ainsi que les travaux de construction du réseau de distribution des services d'Internet haute-vitesse pour les résidences non desservies sur les territoires des MRC de Charlevoix-Est, Charlevoix et Côte-de-Beaupré.

Que la présente résolution soit adressée à Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe, MRC de Charlevoix-Est, 172 boulevard Notre-Dame, Clermont Qc, G4A 1G1.

NO. 9097-10-09

JOURNÉE DE FORMATION - REVITALISATION DES RUES PRINCIPALES

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que monsieur le conseiller Éric Maltais soit autorisé à assister à une journée de formation le 29 octobre prochain sur la revitalisation des rues principales.

Les frais relatifs à cette formation seront défrayés conformément au règlement no. VC-321-93-2.

AVIS DE PRÉSENTATION

Madame la conseillère Noëlla Dufour présentera ou verra à présenter un nouveau règlement concernant l'identification des nouvelles rues dans le parc industriel.

DIVERS

M. le Maire a tenu à remercier monsieur Rosaire Dufour pour les 19 ans à titre de conseiller municipal pour la Ville de Clermont.

NO. 9098-10-09

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que l'assemblée soit levée à 20 h 25.

Jean-Pierre Gagnon, maire

Brigitte Harvey
Directrice générale